

VIGNETTE D'ACCES A LA DECHETERIE DE LA FUELLE

Pourquoi mettre en place une vignette ?

Cette vignette répond à la nécessité de réguler les apports à la déchèterie, dont une partie non négligeable provient de ménages résidant hors Communauté de Communes du Mont d'Or et des deux Lacs, voire de pays limitrophes.

Ainsi les coûts liés à leur élimination échappent à la fiscalité locale. Ils sont pris en charge par les contribuables de la Communauté.

L'objectif est donc de réserver la gratuité du service déchèterie aux personnes identifiées comme habitants de la Communauté de Communes.

Comment se la procurer ?

Si vous possédez une résidence principale ou secondaire dans l'une des communes située dans le périmètre de la Communauté, vous êtes invités à vous présenter au secrétariat de votre Mairie avec:

- La carte grise du véhicule
- Un justificatif de domicile récent (facture électricité, téléphone, eau...)

On vous remettra alors une vignette à coller sur le pare-brise de votre véhicule.

Ne seront enregistrées que vos coordonnées (NOM-ADRESSE), conformément à la réglementation sur l'Informatique et les Libertés.

A noter:

Pour limiter les fraudes, il ne sera distribué qu'une seule vignette par foyer.

De plus, la Mairie vous remettra un guide pratique d'utilisation de la déchèterie de la Fuelle et des informations sur le coût du service. Conservez-le, vous y trouverez également les horaires d'accès à la déchèterie.

Bon tri à toutes et à tous...

